

Commission de statistique

Rapport sur les travaux de la quarante-septième session

(8-11 mars 2016)



Nations Unies • New York, 2016



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	5
A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption	5
Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-septième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-huitième session.	5
B. Décisions portées à l'attention du Conseil	9
47/101. Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030	9
47/102. Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030	11
47/103. Programme de transformation de la statistique officielle	12
47/104. Utilisation des mégadonnées en statistique officielle	13
47/105. Comptabilité nationale.	14
47/106. Comptabilité économique et environnementale.	15
47/107. Programme de comparaison internationale	16
47/108. Classifications statistiques internationales	17
47/109. Statistiques industrielles	18
47/110. Statistiques	19
47/111. Statistiques sur les réfugiés	19
47/112. Statistiques des changements climatiques	21
47/113. Statistiques sur la gouvernance.	22
47/114. Développement des statistiques régionales en Asie occidentale.	22
47/115. Questions relatives au programme (Division de statistique).	23
47/116. Questions soumises pour information.	23
II. Questions soumises à la Commission pour examen et décision	25
A. Données et indicateurs au Programme de développement durable à l'horizon 2030.	25
B. Programme de transformation de la statistique officielle	26
C. Utilisation des mégadonnées en statistique officielle	27
D. Comptabilité nationale	27
E. Comptabilité économique et environnementale	28

F.	Programme de comparaison internationale	28
G.	Classification statistiques internationales	29
H.	Statistiques industrielles	30
I.	Statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications	30
J.	Statistiques sur les réfugiés	31
K.	Statistiques des changements climatiques	31
L.	Statistiques de la gouvernance	32
M.	Développement des statistiques régionales en Asie occidentale	32
III.	Questions soumises pour information	34
A.	Journée mondiale de la statistique	34
B.	Statistiques démographiques	34
C.	Statistiques ventilées par sexe	34
D.	Enquêtes auprès des ménages	34
E.	Statistiques des incapacités	35
F.	Statistiques du commerce international et de la mondialisation économique	35
G.	Coordination des programmes statistiques	35
H.	Renforcement des capacités statistiques	36
I.	Statistiques de l'environnement	36
J.	Statistiques de la culture	36
K.	Statistiques des prix	36
L.	Statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles	37
M.	Intégration des données statistiques et géospaciales	37
N.	Suite données aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social	37
IV.	Questions relatives au programme (Division de statistique)	38
V.	Ordre du jour et dates provisoires de la quarante-huitième session de la Commission	39
VI.	Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-septième session	40
VII.	Organisation de la session	41
A.	Ouverture durée de la session	41
B.	Participation	41
C.	Élection du Bureau	41
D.	Ordre du jour et organisation des travaux	41
E.	Documentation	43

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-septième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-huitième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend acte du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-septième session;
- b) Décide que la quarante-huitième session de la Commission se tiendra du 7 au 10 mars 2017 à New York;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-huitième session de la Commission figurant ci-après :

Ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session de la Commission

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétariat sur le programme de travail et le calendrier provisoires de la session

3. Statistiques démographiques et sociales :

- a) Recensements de la population et des logements;

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques

- b) Statistiques sanitaires;

Documentation

Rapport de l'Organisation mondiale de la Santé

- c) Statistiques sociales;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- d) Statistiques de la pauvreté;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- e) Statistiques sur les drogues et leur consommation;

Documentation

Rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

- f) Statistiques de l'éducation;

Documentation

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

- g) Enquêtes auprès des ménages.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages

4. Statistiques économiques :

- a) Comptabilité nationale;

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

- b) Statistiques agricoles et rurales;

Documentation

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

- c) Registres d'entreprises;

Documentation

Rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises

- d) Statistiques de l'énergie;

Documentation

Rapport du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie

- e) Statistiques du commerce international et de la mondialisation économique;

Documentation

Rapport du Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique

- f) Statistiques du tourisme;

Documentation

Rapport de l'Organisation mondiale du tourisme

- g) Statistiques des finances;
Documentation
Rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances
 - h) Programme de comparaison internationale;
Documentation
Rapport de la Banque mondiale
 - i) Statistiques du secteur informel;
Documentation
Rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel
 - j) Indicateurs économiques à court terme;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - k) Programme de transformation de la statistique officielle.
Documentation
Rapport du Secrétaire général
5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement :
- a) Comptabilité environnementale et économique;
Documentation
Rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité environnementale et économique
6. Activités non classées par domaine :
- a) Coordination des programmes statistiques;
Documentation
Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique
 - b) Principes fondamentaux de la statistique officielle;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - c) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun des données et métadonnées;
Documentation
Rapport des organisations parrainant l'Échange de données et de métadonnées statistiques
 - d) Renforcement des capacités statistiques;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

Rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle et de la Banque mondiale

- e) Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030;

Documentation

Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

Rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme pour l'après-2015

- f) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- g) Cadres nationaux d'assurance de la qualité;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- h) Intégration des données statistiques et géospatiales;

Documentation

Rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales

- i) Mégadonnées;

Documentation

Rapport du Groupe de travail mondial des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle

- j) Développement des statistiques régionales en Europe.

Documentation

Rapport de la Commission économique pour l'Europe sur le développement des statistiques régionales en Europe

7. Questions relatives au programme (Division de statistique).
8. Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-neuvième session de la Commission.

Documentation

Note du Secrétariat présentant le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session de la Commission

Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission

9. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-huitième session.

B. Décisions portées à l'attention du Conseil

2. Les décisions ci-après, qui ont été adoptées par la Commission, sont portées à l'attention du Conseil.

47/101

Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Commission de statistique :

a) A remercié le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et a déclaré soutenir son rapport¹, a félicité le Groupe d'experts de son succès et a approuvé la démarche ouverte à tous, transparente et pilotée par les pays selon laquelle il avait élaboré le cadre mondial d'indicateurs;

b) A prié le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur de poursuivre ses travaux avec le même degré d'attention, de détermination et d'ambition, en maintenant la même ouverture et la même transparence;

c) A approuvé le mandat révisé du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur tel qu'il était présenté dans l'annexe I du rapport;

d) A accepté comme base pratique et point de départ le projet de cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030² présenté dans la liste figurant dans l'annexe IV du rapport, sous réserve de futures améliorations techniques;

e) A prié le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur de tenir compte des propositions précises d'amélioration des indicateurs formulées par les États Membres au cours des débats;

f) A estimé que l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs fiable et de haute qualité était une démarche technique qui devrait se poursuivre, notamment par le recours à l'expertise d'autres mécanismes d'experts, et a prié le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur de lui présenter ses propositions et un plan d'examen du cadre d'indicateurs à la quarante-huitième session;

¹ E/CN.3/2016/2/Rev.1.

² Voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

g) A approuvé le projet de programme de travail du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur relatif à l'application du cadre mondial d'indicateurs, tel que décrit dans la partie IV.B du rapport, notamment le classement des indicateurs en différentes catégories, qui devait faire l'objet d'un débat et être adopté à la troisième réunion du Groupe d'experts qui se tiendrait à Mexico, ainsi que son projet de plan de travail pour l'année à venir, exposé à la partie IV.C du rapport;

h) A prié le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur de lui faire part à sa quarante-huitième session des progrès accomplis dans l'établissement et l'amélioration des indicateurs mondiaux, notamment en ce qui concerne l'élaboration de méthodes de calcul pour les indicateurs de catégorie III et la mise au point de définitions et de normes devant être adoptées au niveau international de façon à ce que les données puissent être comparées à ce niveau;

i) A souligné que les indicateurs mondiaux proposés étant destinés au suivi et à l'examen du Programme 2030 au niveau mondial, ils n'étaient pas nécessairement applicables à la situation de chaque pays, et que les indicateurs de suivi aux niveaux régional, national et infranational seraient élaborés aux niveaux régional et national;

j) A souligné qu'il était capital que les pays s'approprient ces indicateurs pour réaliser le développement durable et que les examens nationaux devaient être effectués librement par les États, tenir compte des réalités, des capacités et du niveau de développement de chaque pays et respecter l'espace et les priorités en matière de politiques de chacun, notamment des pays en développement, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et d'autres pays en situation particulière;

k) A souligné que de nombreux pays auraient du mal à appliquer le cadre d'indicateurs et qu'il faudrait déployer les efforts requis pour renforcer les capacités statistiques nationales, notamment en garantissant la coordination entre le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur et le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ancien Groupe de haut niveau sur le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015); a également souligné, conformément à la résolution 2006/6 du Conseil économique et social, que le renforcement des capacités revêtait une importance particulière dans les pays en développement, notamment d'Afrique, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et d'autres pays en situation particulière;

l) A décidé que la compilation des indicateurs mondiaux serait basée autant que possible sur des données nationales officielles comparables et normalisées fournies aux systèmes statistiques internationaux par les pays, et que lorsque d'autres sources et méthodes seraient utilisées, elles seraient examinées et validées par les autorités statistiques nationales et présentées de manière transparente;

m) A convenu de l'importance que revêtait la coordination entre les systèmes statistiques nationaux et les organisations internationales, notamment pour éviter les chevauchements et garantir la transparence et l'efficacité de la

transmission de l'information, et a admis qu'il fallait s'intéresser au renforcement des moyens de communication de l'information des pays les plus pauvres;

n) A estimé qu'il était essentiel d'améliorer la ventilation des données afin d'appliquer pleinement le cadre d'indicateurs et d'illustrer l'ensemble des principes du Programme 2030 pour que personne ne soit oublié, et a souligné qu'il faudrait renforcer les capacités nationales dans ce domaine et élaborer les normes et les outils statistiques requis, notamment en établissant un groupe de travail sur la ventilation des données au sein même du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur.

47/102

Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Commission de statistique :

a) A remercié le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 de son rapport³ et de ses travaux;

b) A donné son accord de principe pour le mandat révisé du Groupe de haut niveau et prié son bureau d'en approuver la version finale, qui tiendrait compte des observations formulées lors des débats, notamment quant à l'instauration d'un système de rotation des membres similaire à celui du Groupe des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et a recommandé de préciser le rôle d'interlocuteur principal que devait jouer le Groupe de haut niveau pour les questions de coordination avec les partenariats (et avec d'autres organismes des Nations Unies) afin de corriger les lacunes en matière de données et de statistiques relatives aux objectifs de développement durable;

c) A remercié le Groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut et décidé qu'il avait à présent achevé ses travaux;

d) S'est félicitée de la proposition de document de réflexion sur l'organisation d'un forum mondial des Nations Unies sur les données du développement durable et a prié le Groupe de haut niveau d'en établir la version définitive, en pleine consultation avec tous les intervenants concernés, conformément au rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement durable pour l'après-2015 intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète »⁴;

e) A pris note des grandes lignes du projet de plan d'action mondial pour les données relatives au développement durable, qui établirait la marche à suivre

³ E/CN.3/2016/3. Le mandat révisé du Groupe figure dans l'annexe III.

⁴ A/69/700.

pour moderniser et renforcer les systèmes statistiques en vue du suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁵ et qui serait élaboré en consultation avec toutes les parties prenantes, compte tenu des plans d'action régionaux existants, et s'est félicité qu'il soit possible de le commenter jusqu'au 22 mars 2016;

f) A approuvé la proposition tendant à établir un sous-groupe conjoint du Groupe de haut niveau et du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui serait chargé d'élaborer un plan de règlement des questions pressantes, notamment le renforcement des capacités statistiques et l'établissement d'un mécanisme financier d'exploitation des indicateurs mondiaux relatifs aux objectifs de développement durable;

g) A approuvé le projet de programme de travail du Groupe de haut niveau et prié ce dernier de lui faire rapport sur l'application de ce programme à sa quarante-huitième session.

47/103

Programme de transformation de la statistique officielle

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le programme de transformation de la statistique officielle⁶;

b) A réaffirmé qu'il fallait moderniser et renforcer les systèmes statistiques aux niveaux national, régional et mondial, qui devaient se fonder sur un ensemble de normes, compte étant tenu des particularités nationales, afin de satisfaire de façon plus efficace et plus efficiente les besoins des nouveaux utilisateurs et, notamment, de répondre à la demande de données relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030⁷;

c) A constaté que le programme de transformation et les diverses initiatives entreprises aux niveaux national et régional, notamment le bon travail effectué par le Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle de la Commission économique pour l'Europe, étaient complémentaires et a proposé de promouvoir encore la transversalité d'un ensemble limité de domaines thématiques pour la modernisation des systèmes statistiques, sur laquelle s'appuierait le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour élaborer un plan d'action mondial;

d) A exprimé le souhait que soient achevée la série de conférences régionales et élaborés les plans d'action régionaux pour un programme de transformation par la tenue de débats sur les cinq domaines thématiques décrits dans le rapport et qu'il soit procédé à l'évaluation des programmes et des activités d'intégration et de modernisation des systèmes statistiques en cours, en étroite consultation avec les États membres, les commissions et les organismes régionaux

⁵ Voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

⁶ E/CN.3/2016/4.

⁷ Voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

et d'autres parties prenantes puis, à terme, à la mobilisation de fonds et la mise en commun de techniques novatrices, de savoir-faire et de bonnes pratiques;

e) A recommandé de tirer parti des résultats du séminaire du vendredi 4 mars 2016 et des initiatives et programmes régionaux et a souligné que la transformation des systèmes statistiques n'était pas une simple question technique, ce qui l'incitait à demander;

i) Un engagement politique de haut niveau pour que soient autorisés, par les moyens législatifs nationaux appropriés, l'accès aux sources administratives, aux mégadonnées et à l'information géospatiale à des fins statistiques et l'utilisation de ces sources et de ces données;

ii) Des partenariats avec les fournisseurs de données et l'amélioration de la formation des cadres supérieurs à la gestion des transformations axée sur les résultats et l'intégrité;

iii) Une collaboration interrégionale dans les domaines thématiques transversaux grâce à la création de mécanismes mondiaux de coordination fondés sur les initiatives et les programmes régionaux en place, notamment dans le domaine des statistiques intégrées sur les entreprises et de la modernisation des modes de production des statistiques;

f) A demandé qu'un rapport final sur les conclusions et les recommandations des conférences régionales sur le programme de transformation lui soit présenté à sa quarante-huitième session;

g) A convenu que le Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle ferait régulièrement le point sur l'avancement de ses travaux au titre de ce point de l'ordre du jour.

47/104

Utilisation des mégadonnées en statistique officielle

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail mondial des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle⁸ et a appuyé les conclusions de la deuxième Conférence internationale sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle, tenue à Abou Dhabi en 2015;

b) Était globalement d'accord avec les conclusions de l'enquête mondiale de 2015 sur les stratégies et les projets menés dans le domaine des mégadonnées, notamment en ce qui concerne la nécessité d'organiser des formations et de mener à bien des projets pilotes avec la participation des pays en développement;

c) A exprimé son accord pour les priorités proposées dans le programme de travail du Groupe de travail mondial à qui il a demandé :

i) De compléter l'ensemble d'initiatives visant à améliorer l'accès aux données qui n'étaient pas du domaine public, comme les mégadonnées, notamment en consolidant l'appui politique aux niveaux national et international, en améliorant la législation et en établissant avec les

⁸ E/CN.3/2016/6.

propriétaires de données des partenariats profitant à chacun, tout en considérant et en garantissant la confidentialité des données;

ii) D'élaborer des cours de formation, en coopération avec le Programme européen de formation statistique, l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et d'autres instituts de formation, en particulier à l'intention des pays en développement, sur le traitement et l'utilisation des mégadonnées et sur des méthodes transparentes de calcul et d'estimation dans ce domaine;

iii) D'entreprendre davantage de projets pilotes sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle, notamment afin de faciliter le calcul des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable et, à cet égard, d'exploiter le « bac à sable » irlandais sur les mégadonnées;

iv) De développer un dispositif de vérification de la qualité des mégadonnées afin de garantir la crédibilité des statistiques officielles;

d) A demandé que les éléments ci-après soient incorporés au programme de travail les éléments suivants :

i) Un examen de l'extraction de données n'appartenant pas au domaine public sur le Web (*web scraping*);

ii) L'amélioration du site Web du Groupe et du répertoire concernant les mégadonnées;

iii) La promotion de l'utilisation des mégadonnées dans les pays en développement;

iv) L'établissement de liens entre les travaux du Groupe de travail mondial et ceux du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030, ceux qui portaient sur le programme de transformation et ceux du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle de la Commission économique pour l'Europe;

e) A convenu que les organismes nationaux de statistique jouaient un rôle déterminant dans la coordination de l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle, et qu'il fallait renforcer ce rôle, surtout si cette utilisation n'était pas réglementée par les lois sur la statistique officielle.

47/105 Comptabilité nationale

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale⁹, a salué les activités menées par les membres du Groupe de travail, les commissions régionales, d'autres organisations régionales et des pays pour faciliter l'application du *Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008*¹⁰ et la production des statistiques connexes, et a approuvé

⁹ E/CN.3/2016/7.

¹⁰ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.XVII.29

le programme de travail pour 2016 du Groupe de travail et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale;

b) A salué les progrès accomplis dans le règlement des questions de recherche relatives à l'application du *Système de comptabilité nationale de 2008*, a noté l'apparition de questions conceptuelles dépassant largement le cadre du *Système de comptabilité nationale de 2008* et a prié le Groupe de travail de lui rendre compte des progrès accomplis dans le règlement de ces questions, en tenant compte des statistiques et des dispositifs économiques, sociaux et environnementaux servant à mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹¹;

c) A remercié le Groupe de travail des directives qu'il avait données sur les points épineux de l'application du *Système de comptabilité nationale de 2008*, notamment plusieurs manuels et directives qui faciliteraient cette application et la production des statistiques connexes, et l'a prié instamment de continuer à se pencher en priorité sur les directives pratiques pouvant faciliter l'application du *Système de comptabilité nationale de 2008*;

d) S'est félicitée des progrès accomplis dans l'application du *Système de comptabilité nationale de 2008*, s'est déclarée préoccupée par le nombre relativement faible de pays présentant le minimum requis de données et a prié instamment les États Membres d'établir des données de base permettant de produire des comptes nationaux utiles aux décideurs et adaptés aux objectifs visés et, à cet égard, a appelé les organismes mondiaux et régionaux à établir un programme axé sur les statistiques intégrées sur les ménages et les entreprises doté de ressources et coordonné en vue de faciliter l'établissement des comptes nationaux;

e) S'est déclarée consciente que les pays, en particulier les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays les moins avancés, devaient constamment renforcer leurs capacités à l'aide d'un programme de statistiques intégrées fondé sur de multiples sources et méthodes statistiques pour produire les comptes nationaux;

f) A noté que l'utilisation du mécanisme de transmission des données Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) pour la comptabilité nationale progressait et a estimé que si les pays utilisaient cette technologie, cela allégerait leur tâche de communication des données aux organisations internationales.

47/106

Comptabilité économique et environnementale

La Commission de statistique :

a) A remercié le Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité environnementale et économique de s'être employé à faire reconnaître l'intérêt du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) et d'avoir fait progresser son application, notamment par des documents visant à la faciliter;

¹¹ Voir résolution 70/11 de l'Assemblée générale.

b) A prié le Comité d'experts de continuer à contribuer au développement des métadonnées concernant certains indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, de façon à ce que ces derniers soient alignés sur le SCEE, et de contribuer à leur utilisation par les pays;

c) A noté qu'il importait de développer et de consolider les statistiques élémentaires de l'environnement pour tenir la comptabilité économique et environnementale;

d) A également noté que le renforcement des capacités en comptabilité nationale était essentiel à la tenue de la comptabilité économique et environnementale;

e) A exhorté le Comité d'experts à intensifier ses activités visant à promouvoir l'application du SCEE suivant une nouvelle stratégie, fondée notamment sur l'établissement de cours approfondis sur les modules du SCEE aux niveaux mondial, régional et national, la mise au point des comptes de base et des notes techniques y relatives pour certains modules et le développement du programme de recherche relatif au Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique et au Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale);

f) A donné son accord de principe concernant la stratégie d'application, a prié instamment le Comité d'experts d'achever ses travaux de coordination et de partenariat aux niveaux mondial, régional et national afin de faciliter l'application du SCEE, notamment la compilation des données conformes aux exigences du SCEE fondée sur les bases de données internationales existantes, et a prié le Comité d'experts de tenir compte des mécanismes interinstitutions de coordination en place quand il se pencherait sur la création d'un mécanisme approprié et de considérer que le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement de 2013 était un outil important pour recueillir des données sources pour le SCEE;

g) A prié le Comité d'experts d'établir au plus vite la version définitive du Système de comptabilité environnementale et économique pour l'énergie (SCEE-Énergie) et celle du Système de comptabilité environnementale et économique pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche (SCEE-ASP), compte tenu de leur importance pour la production des comptes relatifs à l'énergie et l'agriculture, la sylviculture et la pêche, ce qui faciliterait l'application du Schéma directeur du SCEE dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et a invité les pays à mettre en application rapidement ces systèmes de comptabilité.

47/107

Programme de comparaison internationale

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport final du Groupe des Amis de la présidence chargé d'évaluer le cycle 2011 du Programme de comparaison internationale¹² et a remercié les membres du groupe et les coprésidents des efforts qu'ils ont déployés lors de l'évaluation complète du cycle 2011;

¹² E/CN.3/2016/9.

b) A exprimé son appui aux recommandations du Groupe des Amis de la présidence, qui figurent dans la partie V.A du rapport, selon lesquelles il faudrait faire du Programme de comparaison internationale un élément permanent du programme statistique mondial et augmenter la fréquence de ses cycles;

c) A approuvé la proposition tendant à adopter une approche fondée sur l'utilisation de valeurs de référence évolutives pour des enquêtes étalées sur trois ans, à compter de 2017, ce qui permettrait de tenir compte des conditions particulières aux pays participants lors de réalisation des enquêtes, et s'est déclarée favorable au recours à l'extrapolation des données évolutives pour produire les résultats;

d) A approuvé le renforcement de la structure de gouvernance du Programme de comparaison internationale, comprenant le Conseil de direction, le Groupe de coordination interinstitutions et l'Équipe consultative technique spéciale, qui devait être établie, comme le Groupe le proposait dans son rapport, pour garantir le fonctionnement efficace et la représentation équilibrée des pays, ainsi que la coordination des organismes participant aux organes de gouvernance;

e) A salué et appuyé la proposition tendant à établir un bureau mondial, c'est-à-dire une équipe permanente au sein de la Banque mondiale chargée de la coordination mondiale, de la validation des données et du calcul des résultats mondiaux, ainsi que des activités régulières d'organisation connexes;

f) A convenu qu'aucun changement méthodologique majeur ne devait être apporté pour le cycle 2017 et que l'Équipe consultative technique spéciale devait établir un plan de recherche mettant l'accent sur les améliorations méthodologiques envisagées pour les prochains cycles et le mener à bien;

g) A souligné qu'il fallait relier les activités de renforcement des capacités du Programme de comparaison internationale aux efforts visant à améliorer les capacités statistiques en vue du suivi des objectifs de développement durable;

h) A suggéré que soit étudiée la possibilité de mieux harmoniser les enquêtes sur les prix du Programme de comparaison internationale avec le calcul de l'indice des prix à la consommation par les pays et a invité les groupes de travail sur les statistiques des prix à participer à cette étude;

i) A décidé que le Groupe des Amis de la présidence avait achevé ses travaux avec la présentation de ce rapport.

47/108

Classifications statistiques internationales

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts des classifications statistiques internationales¹³ et a salué les travaux du Groupe d'experts, de son bureau et de la Division de statistique;

¹³ E/CN.3/2016/11.

- b) A réaffirmé que le Groupe d'experts jouait le rôle d'organe central de coordination des activités qui sont menées actuellement et qui seront menées à l'avenir sur toutes les classifications statistiques internationales;
- c) A confirmé que les organismes internationaux devraient coordonner le lancement de toute activité d'élaboration d'une classification internationale avec le Groupe d'experts;
- d) A approuvé la réalisation d'une révision de la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle;
- e) A approuvé la cinquième révision de la Classification par grandes catégories économiques comme classification statistique internationale;
- f) A jugé que les pays en développement avaient besoin d'une assistance technique pour appliquer les classifications statistiques internationales en vigueur.

47/109

Statistiques industrielles

La Commission de statistique :

- a) A accueilli avec satisfaction le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel¹⁴ et exprimé son appui au programme de travail sur les statistiques industrielles figurant dans le rapport;
- b) A demandé aux pays en développement d'accorder une priorité élevée aux statistiques industrielles, étant donné qu'elles constituaient une source de données essentielles à l'établissement de statistiques macroéconomiques et qu'elles avaient d'autres applications, notamment dans le contexte des objectifs de développement durable;
- c) A prié les organisations internationales et régionales de poursuivre et d'intensifier leurs activités d'assistance technique concernant les statistiques industrielles de façon coordonnée, notamment pour ce qui est de l'application des dernières recommandations et classifications internationales, à savoir *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles*¹⁵ et *Recommandations internationales concernant l'indice de production industrielle*¹⁶, en accordant toute la considération voulue aux besoins particuliers et aux préférences de chaque pays;
- d) A prié les partenaires de développement d'accroître l'assistance qu'ils apportaient aux pays en développement sous la forme de programmes de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques industrielles, particulièrement dans le contexte des objectifs de développement durable.

¹⁴ E/CN.3/2016/12.

¹⁵ Publications des Nations Unies, numéros de vente : F.08.XVII.8

¹⁶ Publications des Nations Unies, numéros de vente : F.08.XVII.16.

47/110 Statistiques

La Commission de statistique :

a) A remercié le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement de son rapport¹⁷, l'a félicité pour l'excellent travail accompli et s'est déclarée favorable à la poursuite de ses activités;

b) A appuyé les recommandations formulées par le Partenariat dans son rapport, notamment concernant l'examen régulier de la liste des indicateurs fondamentaux relatifs aux technologies de l'information et des communications (TIC), le travail sur la ventilation par sexe des données sur l'utilisation de ces technologies, la quantification du commerce international de services dans le domaine des TIC et fondés sur les TIC et la coordination nationale des statistiques relatives aux TIC;

c) A reconnu que les TIC pouvaient favoriser la réalisation des objectifs de développement durable et que le secteur des TIC était un fournisseur majeur de mégadonnées et, dans ce contexte, a recommandé au Partenariat d'établir des directives pour faciliter la coopération avec différentes parties prenantes afin de produire des statistiques à jour et de haute qualité sur les TIC et de tirer parti des avantages potentiels de l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle;

d) A recommandé d'intensifier les efforts visant à renforcer la capacité des systèmes nationaux de statistique de produire des données sur les technologies de l'information et des communications;

e) A prié le Partenariat de lui présenter en 2018 un rapport dans lequel il ferait le point sur les statistiques officielles relatives aux technologies de l'information et des communications et sur leur intégration au dispositif de suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

f) A noté que le Partenariat, créé pour promouvoir les statistiques relatives aux TIC, pouvait servir de modèle à la création d'autres partenariats, par exemple à l'appui du Forum mondial pour les données du développement durable, qui serait organisé conformément au rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement durable pour l'après-2015 intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète »¹⁸.

47/111 Statistiques sur les réfugiés

La Commission de statistique :

a) A remercié le Bureau central de statistique de Norvège, l'Institut turc de statistique, l'Office statistique de l'Union européenne et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de leur rapport sur les statistiques relatives aux

¹⁷ E/CN.3/2016/13.

¹⁸ A/69/700.

réfugiés¹⁹ et a salué le travail qu'ils avaient entrepris pour étudier différentes stratégies visant à améliorer la compilation et la diffusion de données sur les réfugiés et les demandeurs d'asile;

b) A admis qu'il était fallait mettre en place d'urgence des systèmes d'information plus efficaces en raison de la croissance rapide du volume de personnes déplacées de force en raison de nouvelles crises humanitaires;

c) A pris note des conclusions de la première conférence internationale sur les statistiques relatives aux réfugiés, tenue à Antalya (Turquie), en 2015, au cours de laquelle les participants avaient examiné diverses sources d'information et débattu de l'importance qu'il y avait à améliorer la comparabilité, la qualité et le degré d'actualité de ces statistiques;

d) A approuvé la recommandation tendant à créer un groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés, dont le mandat devrait être élaboré et présenté au plus vite au Bureau de la Commission;

e) A proposé que ce groupe d'experts travaille aussi sur les personnes déplacées dans leur propre pays, qu'il tienne compte des points de vue des utilisateurs, qu'il définisse de façon plus précise le concept de réfugiés en statistique et qu'il tire parti des travaux techniques passés, comme les *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision*²⁰, et les Recommandations de la Conférence des statisticiens européens en vue des recensements de la population et des logements de 2020;

f) A souhaité que le groupe d'experts élabore des recommandations sur les statistiques relatives aux réfugiés, sous la forme d'un guide sur les travaux consacrés aux statistiques des demandeurs d'asile aux niveaux national et international, ainsi qu'un manuel des producteurs de statistiques sur les réfugiés, sous la forme d'instructions pratiques sur la collecte de ces données, en consultant un large éventail de parties prenantes, notamment les autorités chargées des migrations et les bureaux chargés de l'enregistrement des personnes déplacées;

g) A souhaité également que le groupe d'experts organise fin 2016 une réunion technique sur les statistiques relatives aux réfugiés s'inscrivant dans le prolongement de la première conférence internationale consacrée à ce sujet afin d'examiner l'avancement de ses travaux, et a pris note des pays qui avaient demandé à faire partie du groupe;

h) A souhaité en outre que le groupe d'experts mène une consultation mondiale sur les recommandations relatives aux statistiques sur les réfugiés dès qu'il aurait commencé ses travaux afin de recueillir l'avis d'un large éventail de parties prenantes et de lui présenter des recommandations pour adoption à la quarante-neuvième session, en 2018.

¹⁹ E/CN.3/2016/14.

²⁰ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.14.

47/112 Statistiques des changements climatiques

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général, qui résumait les travaux réalisés dans le domaine des statistiques relatives aux changements climatiques²¹;

b) A exhorté les pays à développer et à consolider les statistiques de l'environnement, qui étaient nécessaires au suivi des principaux aspects des changements climatiques;

c) A prié la communauté statistique internationale d'intensifier ses efforts de renforcement des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national, conformément à l'Accord de Paris adopté par les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2015 et au Programme de développement durable à l'horizon 2030²²;

d) A recommandé aux pays de s'appuyer sur le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement de 2013 pour établir des statistiques et des indicateurs des changements climatiques, en tenant compte des liens qui unissaient étroitement les statistiques de l'environnement et les statistiques des changements climatiques;

e) A rappelé le lien entre l'atténuation des changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe et a demandé qu'il soit tenu compte du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) dans l'établissement des statistiques et des indicateurs des changements climatiques;

f) A invité les systèmes statistiques nationaux à investir des ressources suffisantes dans l'établissement des statistiques des changements climatiques, particulièrement des statistiques de base sur l'environnement, l'énergie, l'agriculture et l'industrie et des éléments de la comptabilité environnementale et économique relatifs à l'interface entre climat et économie et aux comptes des flux physiques concernant les émissions de gaz à effet de serre;

g) A prié instamment les donateurs de mobiliser des ressources supplémentaires au profit du renforcement des capacités des pays en développement dans le domaine des statistiques de l'environnement et des changements climatiques;

h) A félicité l'Équipe spéciale des statistiques liées aux changements climatiques de la Commission économique pour l'Europe des travaux qu'elle avait menés, notamment pour élaborer un ensemble d'indicateurs et de statistiques relatifs aux changements climatiques, et a prié la Division de statistique d'examiner cet ensemble et de le considérer comme base pour mettre au point un ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques applicable aux pays à différents stades de développement;

i) A demandé que son programme pluriannuel soit modifié pour prévoir un examen plus fréquent de la question des statistiques des changements climatiques et

²¹ E/CN.3/2016/15.

²² Voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

a prié la Division de statistique d'établir un plan de travail et de le lui présenter à la quarante-huitième session.

47/113

Statistiques sur la gouvernance

La Commission de statistique :

a) A remercié le Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance de son rapport²³ et de ses travaux, menés de manière ouverte, participative et transparente;

b) A accueilli avec satisfaction et approuvé le plan d'action et les mesures proposés pour mettre au point un manuel de statistiques sur la gouvernance à l'intention des organismes nationaux de statistique, a souligné qu'il importait de répertorier les bonnes pratiques et d'élaborer des normes communes et a prié le Groupe de Praia de lui faire rapport sur l'avancement de ces travaux à sa quarante-neuvième session, en 2018;

c) S'est félicitée de l'appui du Groupe de Praia à l'élaboration d'indicateurs pertinents pour les cibles de l'objectif de développement durable n° 16²⁴;

d) A encouragé le Groupe de Praia à promouvoir la participation de tous les pays et à continuer de travailler de façon participative et transparente;

e) A invité le Groupe de Praia à examiner le plan d'action et les travaux auxquels il avait donné lieu, qui figuraient dans le rapport de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur une feuille de route visant à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques de la criminalité aux niveaux national et international²⁵, dont elle avait été saisie en 2013;

f) A souligné l'importance du renforcement des capacités et de la formation dans le domaine des statistiques sur la gouvernance.

47/114

Développement des statistiques régionales en Asie occidentale

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les principaux progrès accomplis en matière de développement des statistiques régionales²⁶;

b) A salué le travail entrepris dans la région au cours des cinq années écoulées depuis la publication du dernier rapport, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la coopération et de la coordination dans le domaine du

²³ E/CN.3/2016/16.

²⁴ Voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

²⁵ E/CN.3/2013/11.

²⁶ E/CN.3/2016/17.

renforcement des capacités statistiques et de la formation et de l'action menée pour répondre aux demandes émanant des pays de la région;

c) A pris note des difficultés que rencontraient les pays de la région, notamment en ce qui concerne les nouvelles données requises pour établir les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

47/115

Questions relatives au programme (Division de statistique)

La Commission a pris note du rapport oral sur les activités, les plans et les priorités de la Division de statistique présenté par son directeur. Elle a notamment pris acte du projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019, qui lui avait été présenté dans un document d'information.

47/116

Questions soumises pour information

La Commission a pris acte des rapports suivants :

Rapport du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle de la Commission économique pour l'Europe²⁷

Rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale²⁸

Rapport du Secrétaire général sur la Journée mondiale de la statistique²⁹

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques³⁰

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques ventilées par sexe³¹

Rapport du Secrétaire général sur le Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages³²

Rapport du Secrétaire général et du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités³³

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique³⁴

Rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international³⁵

²⁷ E/CN.3/2016/5.

²⁸ E/CN.3/2016/10.

²⁹ E/CN.3/2016/18.

³⁰ E/CN.3/2016/19.

³¹ E/CN.3/2016/20.

³² E/CN.3/2016/21.

³³ E/CN.3/2016/22.

³⁴ E/CN.3/2016/23.

³⁵ E/CN.3/2016/24.

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique³⁶

Rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle et de la Banque mondiale³⁷

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement³⁸

Rapport de l'Institut de statistique de l'UNESCO sur les statistiques de la culture³⁹

Rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix⁴⁰

Rapport du Groupe d'Oulan-Bator sur les statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles⁴¹

Rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales⁴²

Note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique⁴³

³⁶ E/CN.3/2016/25.

³⁷ E/CN.3/2016/26.

³⁸ E/CN.3/2016/27.

³⁹ E/CN.3/2016/28.

⁴⁰ E/CN.3/2016/29.

⁴¹ E/CN.3/2016/30.

⁴² E/CN.3/2016/31.

⁴³ E/CN.3/2016/32.

Chapitre II

Questions soumises à la Commission pour examen et décision

A. Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. La Commission a examiné le point 3 a) de l'ordre du jour à ses 1^{re}, 2^e et 7^e séances, les 8 et 11 mars 2016. À sa 1^{re} séance, le 8 mars, elle était saisie du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (E/CN.3/2016/2/Rev.1) et du rapport du Groupe de haut niveau sur le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015 (E/CN.3/2016/3). Elle a examiné ces rapports successivement.

2. À la 1^{re} séance, le 8 mars, la Commission a entendu une déclaration de l'observateur des Philippines qui a présenté le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : États-Unis d'Amérique, Chine, Cuba, Allemagne, Fédération de Russie, Qatar (au nom des États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe) et Pays-Bas (au nom de l'Union européenne), ainsi que par les observateurs des pays suivants : Thaïlande (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Nauru (au nom des petits États insulaires en développement), Bangladesh (au nom des pays les moins avancés), Zambie (au nom des pays en développement sans littoral), Colombie (au nom des États membres du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes), République-Unie de Tanzanie (au nom des États membres du Groupe des États d'Afrique) et Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires).

3. À la 2^e séance, le même jour, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Italie, Suède, Barbade, Lettonie, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Japon, République de Corée, Nouvelle-Zélande et la Bulgarie, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Mexique, Équateur, Inde, Kirghizistan, Indonésie, Algérie, Suisse, Canada, Cambodge, République bolivarienne du Venezuela, Bélarus, République démocratique populaire lao, Yémen, République islamique d'Iran, Norvège, France, Suriname et Mongolie.

4. À la 2^e séance, l'observateur de l'État de Palestine [qui s'exprimait au nom des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)], celui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) [qui s'exprimait au nom du Comité de coordination des activités de statistique], celui de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et celui du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) sont intervenus dans le débat sur le même rapport.

5. Le Chef du Service des services statistiques du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

6. À la 2^e séance, la Commission a entendu, au titre du point 3 a), une déclaration de l'observateur de la Hongrie, qui a présenté le rapport du Groupe de haut niveau sur le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : États-Unis, Cuba, Japon, Suède et République dominicaine, ainsi que par les observateurs de la République démocratique populaire lao et de la Suisse.

7. À la 2^e séance, l'observateur de la FAO a également fait une déclaration au nom du Comité de coordination des activités de statistique.

8. Le Chef du Service des services statistiques du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Décisions prises par la Commission

9. À la 7^e séance, le 11 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté pour adoption au titre du point 3 a) de l'ordre du jour par la Rapporteuse dans un document non officiel. Elle l'a adopté tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, partie B, décision 47/101). Elle ne s'est pas prononcée sur un projet de résolution concernant ce point subsidiaire de l'ordre du jour.

10. À la même séance, toujours au titre du point 3 a), la Commission était saisie d'un autre projet de décision figurant également dans un document non officiel présenté par la Rapporteuse, qu'elle a également adopté tel qu'amendé pendant le débat (voir chap. I, partie B, décision 47/102).

B. Programme de transformation de la statistique officielle

11. La Commission a examiné le point 3 b) de l'ordre du jour à ses 2^e, 3^e et 7^e séances, les 8, 9 et 11 mars 2016. À sa 2^e séance, elle était saisie d'un rapport du Secrétaire général sur le programme de transformation de la statistique officielle (E/CN.3/2016/4). Elle était également saisie, pour information, du rapport du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle de la Commission économique pour l'Europe (E/CN.3/2016/5).

12. À sa 2^e séance, le 8 mars, la Commission a entendu une déclaration prononcée par un représentant de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur le programme de transformation de la statistique officielle. Par la suite, les représentants du Brésil et des Pays-Bas et l'observateur du Danemark ont fait des déclarations.

13. À la 3^e séance, le 9 mars, des déclarations ont été faites par les représentants du Japon, de Cuba, du Royaume-Uni et de la Chine ainsi que par les observateurs des pays suivants : Irlande, Suriname, Koweït, Cabo Verde (au nom des États membres du Groupe des États d'Afrique), Égypte (au nom des États membres de la CESA), Mongolie, Jordanie, Philippines, République islamique d'Iran, Bangladesh, Timor-Leste, État plurinational de Bolivie, Australie, Équateur et Arabie saoudite.

14. À la même séance, les observateurs de la Commission européenne (Eurostat), de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et de la Banque africaine de développement ont également fait des déclarations.

15. Le Chef du Service des statistiques économiques du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

16. À sa 7^e séance, le 11 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté au titre du point 3 b) de l'ordre du jour par la Rapporteuse dans un document non officiel. Elle l'a adopté tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, partie B, décision 47/103).

C. Utilisation des mégadonnées en statistique officielle

17. La Commission a examiné le point 3 c) de l'ordre du jour à ses 3^e et 7^e séances, les 9 et 11 mars 2016. À sa 3^e séance, le 9 mars, elle était saisie d'un rapport du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle (E/CN.3/2016/6), qui lui a été présenté oralement par l'observateur de l'Australie.

18. À la 3^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : République de Corée, Allemagne, États-Unis, Cameroun, Fédération de Russie, Pays-Bas, Italie, Brésil, Chine, Lettonie et Japon, ainsi que par les observateurs des pays suivants : République islamique d'Iran, Indonésie, Espagne, Égypte, Danemark, France, Maroc, Arménie, Mexique, Malaisie, Philippines, République-Unie de Tanzanie et Portugal.

19. À la même séance, l'observateur de la FAO a également fait une déclaration au nom du Comité de coordination des activités de statistique.

20. Le Chef du Service des statistiques du commerce du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

21. À sa 7^e séance, le 11 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté au titre du point 3 c) de l'ordre du jour par la Rapporteuse dans un document non officiel. Elle l'a adopté tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, partie B, décision 47/104).

D. Comptabilité nationale

22. La Commission a examiné le point 3 d) de l'ordre du jour à ses 3^e, 4^e et 7^e séances, les 9 et 11 mars 2016. À sa 3^e séance, le 9 mars, elle était saisie d'un rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2016/7), qui lui a été présenté oralement par l'observateur de la Banque mondiale.

23. À la 3^e séance, les représentants de la Nouvelle-Zélande, de l'Allemagne, de la Fédération de Russie, de la République de Corée et de la Lettonie, ainsi que les

observateurs de la République démocratique populaire lao et du Nigéria ont fait des déclarations.

24. À la 4^e séance, le 9 mars, des déclarations ont également été faites par les observateurs des pays suivants : Jamaïque, Suriname, Égypte, République-Unie de Tanzanie, Vanuatu (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique), Belize, Indonésie, Cabo Verde, Maroc et Philippines.

25. Le Chef du Service des statistiques économiques du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

26. À la 7^e séance, le 11 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté au titre du point 3 d) de l'ordre du jour par la Rapporteuse dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, partie B, décision 47/105).

E. Comptabilité économique et environnementale

27. La Commission a examiné le point 3 e) de l'ordre du jour à ses 4^e et 7^e séances, les 9 et 11 mars 2016. À sa 4^e séance, le 9 mars, elle était saisie du rapport du Comité d'experts sur la comptabilité environnementale et économique (E/CN.3/2016/8), qui lui a été présenté oralement par le représentant des Pays-Bas.

28. À la 4^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Brésil, de la Suède, de la République de Corée et des États-Unis ainsi que par les observateurs des pays suivants : République islamique d'Iran, Samoa (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique), Suisse, Maroc, Belize, Norvège, Suriname, Inde et Myanmar.

29. À la même séance, les observateurs de l'Union européenne, de la Commission économique pour l'Europe et de la FAO ont également fait des déclarations.

30. Le Chef du Service des statistiques économiques du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

31. À la 7^e séance, le 11 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté au titre du point 3 e) de l'ordre du jour par la Rapporteuse dans un document non officiel. Elle l'a adopté tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, partie B, décision 47/106).

F. Programme de comparaison internationale

32. La Commission a examiné le point 3 f) de l'ordre du jour à ses 4^e et 7^e séances, les 9 et 11 mars 2016. À sa 4^e séance, le 9 mars, elle était saisie du rapport final du Groupe des Amis de la présidence chargé d'évaluer le cycle 2011 du Programme de comparaison internationale (E/CN.3/2016/9), qui lui a été présenté oralement par l'observateur de l'Autriche. Elle était également saisie, pour information, d'un rapport de la Banque mondiale sur les activités du Programme de comparaison internationale entre deux cycles (E/CN.3/2016/10).

33. À la 4^e séance, le 9 mars, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Allemagne, du Japon, de la Barbade, de la Chine, du Brésil et de la République de Corée ainsi que par les observateurs des pays suivants : Suisse, Suriname, États fédérés de Micronésie, Ouganda (au nom des États membres du Groupe des États d'Afrique), Indonésie, Danemark, Mexique, Pologne, Égypte, Cabo Verde, Maroc et Inde.

34. À la même séance, les observateurs de la CEPALC, du Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CIS-STAT), de la Banque asiatique de développement, de la Banque mondiale et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui s'exprimaient également au nom d'Eurostat, du Fonds monétaire international et de la CESAIO, ont fait des déclarations.

35. Le Chef du Service des statistiques économiques du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

36. À sa 7^e séance, le 11 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté au titre du point 3 f) de l'ordre du jour par la Rapporteuse dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, partie B, décision 47/107).

G. Classification statistiques internationales

37. La Commission a examiné le point 3 g) de l'ordre du jour à ses 4^e, 5^e et 7^e séances, les 9, 10 et 11 mars 2016. À sa 4^e séance, le 9 mars, elle était saisie d'un rapport du Groupe d'experts des classifications statistiques internationales (E/CN.3/2016/11) présenté par le représentant de la Nouvelle-Zélande, qui a fait une déclaration.

38. À la 4^e séance, le 9 mars, les observateurs de la République islamique d'Iran et du Samoa (s'exprimant au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique) ont aussi fait des déclarations.

39. À la 5^e séance, le 10 mars, le représentant de la République dominicaine et les observateurs de l'Inde, de l'Indonésie, du Cambodge et de la Gambie ont fait des déclarations sur le même point. Les observateurs de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de la Commission européenne (Eurostat) ont également pris la parole.

40. À la même séance, le Chef de la Section des statistiques de l'industrie et de l'énergie de la Division de statistique a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

41. À sa 7^e séance, le 11 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté au titre du point 3 g) de l'ordre du jour par la Rapporteuse dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 47/108).

H. Statistiques industrielles

42. La Commission a examiné le point 3 h) de l'ordre du jour à ses 5^e et 7^e séances, les 10 et 11 mars 2016. À sa 5^e séance, le 10 mars, elle était saisie d'un rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (E/CN.3/2016/12) présenté par l'observateur de la Banque mondiale, qui a fait une déclaration.

43. À la 5^e séance, le 10 mars, les représentants de la Fédération de Russie, des États-Unis et de la République dominicaine, ainsi que les observateurs de la République islamique d'Iran, de la Mongolie, de l'Ukraine, de la République démocratique populaire lao, du Nigéria (s'exprimant au nom des États membres du Groupe des États d'Afrique), du Viet Nam, du Suriname, de l'Égypte et du Timor-Leste ont fait des déclarations.

44. À la même séance, le Chef de la Section des statistiques de l'industrie et de l'énergie de la Division de statistique a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

45. À sa 7^e séance, le 11 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté au titre du point 3 h) de l'ordre du jour par la Rapporteuse dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 47/109).

I. Statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications

46. La Commission a examiné le point 3 i) de l'ordre du jour à ses 5^e et 7^e séances, les 10 et 11 mars 2016. À sa 5^e séance, le 10 mars, elle était saisie d'un rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement (E/CN.3/2016/13) présenté par l'observateur de l'Union internationale des télécommunications, qui a fait une déclaration.

47. À la 5^e séance, le 10 mars, les représentants de la République de Corée, de la République dominicaine, de la Suède, de la Fédération de Russie, de la Barbade, de la Chine et de la Lettonie, ainsi que les observateurs de la République islamique d'Iran, du Mexique, d'Haïti, de la Finlande, de l'Afrique du Sud, du Maroc, des Philippines, du Danemark, de l'Égypte, du Nigéria, du Soudan, du Guatemala et de l'Indonésie ont fait des déclarations.

48. À la même séance, le Chef du Service des statistiques du commerce de la Division de statistique a résumé le débat. L'observateur de l'Afrique du Sud a ensuite fait une nouvelle déclaration.

Décision prise par la Commission

49. À sa 7^e séance, le 11 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté au titre du point 3 i) de l'ordre du jour par la Rapporteuse dans un document non officiel. Elle l'a adopté tel que modifié oralement au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 47/110).

J. Statistiques sur les réfugiés

50. La Commission a examiné le point 3 j) de l'ordre du jour à ses 5^e et 7^e séances, les 10 et 11 mars 2016. À sa 5^e séance, le 10 mars, elle était saisie du rapport du Bureau central de statistique de Norvège, de l'Institut turc de statistique, d'Eurostat et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur l'état d'avancement des travaux sur les statistiques relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées (E/CN.3/2016/14). L'observateur de la Norvège a présenté le rapport et fait une déclaration.

51. Lors de cette séance, le 10 mars, les représentants du Royaume-Uni, de la Suède, de la Fédération de Russie, de la Lettonie et des États-Unis, ainsi que les observateurs de la République islamique d'Iran, de l'Azerbaïdjan, de Cabo Verde, du Mexique, de l'Inde, de la Jordanie, de l'Afrique du Sud, de l'Égypte, du Suriname, du Cambodge, du Danemark, de l'Autriche, de l'Ukraine, de l'Équateur et de l'Arménie ont fait des déclarations.

52. Lors de cette même séance, les observateurs de l'État de Palestine (s'exprimant au nom des États membres de la CESA), de la CEE, de l'OCDE, de l'Organisation internationale pour les migrations et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont aussi fait des déclarations.

53. À la même séance également, le Chef du Service des statistiques démographiques et sociales de la Division de statistique a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

54. À sa 7^e séance, le 11 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté au titre du point 3 j) de l'ordre du jour par la Rapporteuse dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 47/111).

K. Statistiques des changements climatiques

55. La Commission a examiné le point 3 k) de l'ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 10 et 11 mars 2016. À sa 6^e séance, le 10 mars, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques des changements climatiques (E/CN.3/2016/15) présenté par un représentant de la Division de statistique, qui a fait une déclaration.

56. Lors de la 6^e séance, le 10 mars, les représentants de la République dominicaine, de la Suède, du Togo, de la Chine, du Cameroun, de l'Italie et des Pays-Bas, ainsi que les observateurs de la République-Unie de Tanzanie, du Ghana, de la Norvège, de la Malaisie, d'El Salvador, du Suriname, du Maroc (s'exprimant au nom des États membres du Groupe des États d'Afrique), du Canada, de la Mongolie et du Viet Nam ont également prononcé des déclarations.

57. À la même séance, l'observateur de la CEE a aussi fait une déclaration.

58. À la même séance également, le Chef de la Section des statistiques de l'environnement de la Division de statistique a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

59. À sa 7^e séance, le 11 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté au titre du point 3 k) de l'ordre du jour par la Rapporteuse dans un document non officiel. Elle l'a adopté tel que modifié oralement au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 47/112).

L. Statistiques sur la gouvernance

60. La Commission a examiné le point 3 l) de l'ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 10 et 11 mars 2016. À sa 6^e séance, le 10 mars, elle était saisie d'un rapport du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance (E/CN.3/2016/16) présenté par l'observateur de Cabo Verde, qui a fait une déclaration.

61. À la 6^e séance, le 10 mars, les représentants du Royaume-Uni, de la Suède, des États-Unis et du Japon, ainsi que les observateurs de l'Égypte, du Mexique, du Timor-Leste, de la Côte d'Ivoire (au nom de l'Union africaine), de l'Inde, des Philippines, du Ghana, de la Mongolie, du Cambodge, de la Norvège et du Portugal ont également fait des déclarations.

62. Lors de cette même séance, les observateurs de la Commission européenne (Eurostat), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont aussi fait des déclarations.

63. À la même séance également, le Chef du Service des services statistiques de la Division de statistique a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

64. À sa 7^e séance, le 11 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté au titre du point 3 l) de l'ordre du jour par la Rapporteuse dans un document non officiel. Elle l'a adopté tel que modifié oralement au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 47/113).

M. Développement des statistiques régionales en Asie occidentale

65. La Commission a examiné le point 3 m) de l'ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 10 et 11 mars 2016. À sa 6^e séance, le 10 mars, elle était saisie d'un rapport de la CESAO sur les principaux progrès accomplis en matière de développement statistique dans la région (E/CN.3/2016/17) et a entendu une déclaration de l'observateur de la CESAO, qui a présenté le rapport.

66. À la 6^e séance, le 10 mars, le représentant du Qatar et les observateurs de la Côte d'Ivoire (au nom de l'Union africaine) et de l'Égypte ont aussi fait des déclarations, de même que les observateurs de l'Union européenne et du Centre de statistique du Conseil de coopération du Golfe.

67. À la même séance, le Chef du Service des services statistiques de la Division de statistique a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

68. À sa 7^e séance, le 11 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté au titre du point 3 m) de l'ordre du jour par la Rapporteuse dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 47/114).

Chapitre III

Questions soumises pour information

1. La Commission a examiné le point 4 [al. a) à n)] de l'ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, tenues les 10 et 11 mars 2016.
2. À la 6^e séance, l'observateur de la Mongolie a fait une déclaration.

A. Journée mondiale de la statistique

Décision prise par la Commission

3. La Commission a examiné le point 4 a) de l'ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 10 et 11 mars 2016. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur la Journée mondiale de la statistique (E/CN.3/2016/18).
4. À sa 7^e séance, tenue le 11 mars, la Commission a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la Journée mondiale de la statistique (E/CN.3/2016/18) (voir chap. I, sect. B, décision 47/116).

B. Statistiques démographiques

Décision prise par la Commission

5. La Commission a examiné le point 4 b) de l'ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 10 et 11 mars 2016. Elle était saisie d'un rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques (E/CN.3/2016/19).
6. À sa 7^e séance, tenue le 11 mars, la Commission a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques (E/CN.3/2016/19) (voir chap. I, sect. B, décision 47/116).

C. Statistiques ventilées par sexe

Décision prise par la Commission

7. La Commission a examiné le point 4 c) de l'ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 10 et 11 mars 2016. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques ventilées par sexe (E/CN.3/2016/20).
8. À sa 7^e séance, tenue le 11 mars, la Commission a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les statistiques ventilées par sexe (E/CN.3/2016/20) (voir chap. I, sect. B, décision 47/116).

D. Enquêtes auprès des ménages

Décision prise par la Commission

9. La Commission a examiné le point 4 d) de l'ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 10 et 11 mars 2016. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur le Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages (E/CN.3/2016/21).

10. À sa 7^e séance, tenue le 11 mars, la Commission a pris acte du rapport du Secrétaire général sur le Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages (E/CN.3/2016/21) (voir chap. I, sect. B, décision 47/116).

E. Statistiques des incapacités

Décision prise par la Commission

11. La Commission a examiné le point 4 e) de l'ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 10 et 11 mars 2016. Elle était saisie d'un rapport du Secrétaire général et du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités (E/CN.3/2016/22).

12. À sa 7^e séance, tenue le 11 mars, la Commission a pris acte du rapport du Secrétaire général et du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités (E/CN.3/2016/22) (voir chap. I, sect. B, décision 47/116).

F. Statistiques du commerce international et de la mondialisation économique

Décision prise par la Commission

13. La Commission a examiné le point 4 f) de l'ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 10 et 11 mars 2016. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique (E/CN.3/2016/23) ainsi que du rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international (E/CN.3/2016/24).

14. À sa 7^e séance, le 11 mars, la Commission a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique (E/CN.3/2016/23) ainsi que du rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international (E/CN.3/2016/24) (voir chap. I, sect. B, décision 47/116).

G. Coordination des programmes statistiques

Décision prise par la Commission

15. La Commission a examiné le point 4 g) de l'ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 10 et 11 mars 2016. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique (E/CN.3/2016/25).

16. À sa 7^e séance, tenue le 11 mars, la Commission a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique (E/CN.3/2016/25) (voir chap. I, sect. B, décision 47/116).

H. Renforcement des capacités statistiques

Décision prise par la Commission

17. La Commission a examiné le point 4 h) de l'ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 10 et 11 mars 2016. Elle était saisie d'un rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle et de la Banque mondiale (E/CN.3/2016/26).

18. À sa 7^e séance, le 11 mars, la Commission a pris acte du rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle et de la Banque mondiale sur les différentes actions menées pour encourager le développement des statistiques dans les États membres (E/CN.3/2016/26) (voir chap. I, sect. B, décision 47/116).

I. Statistiques de l'environnement

Décision prise par la Commission

19. La Commission a examiné le point 4 i) de l'ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 10 et 11 mars 2016. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement (E/CN.3/2016/27).

20. À sa 7^e séance, tenue le 11 mars, la Commission a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement (E/CN.3/2016/27) (voir chap. I, sect. B, décision 47/116).

J. Statistiques de la culture

Décision prise par la Commission

21. La Commission a examiné le point 4 j) de l'ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 10 et 11 mars 2016. Elle était saisie d'un rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur certaines activités de son programme de statistiques culturelles (E/CN.3/2016/28).

22. À sa 7^e séance, le 11 mars, la Commission a pris acte du rapport de l'Institut de statistique de l'UNESCO sur certaines activités de son programme de statistiques culturelles (E/CN.3/2016/28) (voir chap. I, sect. B, décision 47/116).

K. Statistiques des prix

Décision prise par la Commission

23. La Commission a examiné le point 4 k) de l'ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 10 et 11 mars 2016. Elle était saisie d'un rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix (E/CN.3/2016/29).

24. À sa 7^e séance, tenue le 11 mars, la Commission a pris acte du rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix (E/CN.3/2016/29) (voir chap. I, sect. B, décision 47/116).

L. Statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles

Décision prise par la Commission

25. La Commission a examiné le point 4 l) de l'ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 10 et 11 mars 2016. Elle était saisie d'un rapport du Groupe d'Oulan-Bator sur les statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles (E/CN.3/2016/30).

26. À sa 7^e séance, tenue le 11 mars, la Commission a pris acte du rapport du Groupe d'Oulan-Bator sur les statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles (E/CN.3/2016/30) (voir chap. I, sect. B, décision 47/116).

M. Intégration des données statistiques et géospatiales

Décision prise par la Commission

27. La Commission a examiné le point 4 m) de l'ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 10 et 11 mars 2016. Elle était saisie d'un rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales (E/CN.3/2016/31).

28. À sa 7^e séance, tenue le 11 mars, la Commission a pris acte du rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales (E/CN.3/2016/31) (voir chap. I, sect. B, décision 47/116).

N. Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

Décision prise par la Commission

29. La Commission a examiné le point 4 n) de l'ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 10 et 11 mars 2016. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent ses travaux (E/CN.3/2016/32).

30. À sa 7^e séance, tenue le 11 mars, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent ses travaux (E/CN.3/2016/32) (voir chap. I, sect. B, décision 47/116).

Chapitre IV

Questions relatives au programme (Division de statistique)

1. La Commission a examiné le point 5 de l'ordre du jour à sa 7^e séance, le 11 mars 2016 et, dans ce cadre, a entendu un rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales sur les activités, les projets et les priorités actuels de la Division.

Décision prise par la Commission

2. À la 7^e séance, la Commission a pris note du rapport oral du Directeur de la Division de statistique sur les activités, les plans et les priorités de la Division. Elle a notamment pris acte du projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019, qui lui avait été présenté dans un document d'information (voir chap. I, sect. B, décision 47/115).

Chapitre V

Ordre du jour et dates provisoires de la quarante-huitième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 6 de l'ordre du jour à sa 7^e séance, le 11 mars 2016. Elle était saisie des documents suivants qui lui ont été présentés par un représentant du Service des services statistiques de la Division de statistique :

a) Note du Secrétariat contenant le projet d'ordre du jour provisoire et la liste de documents de la quarante-huitième session de la Commission (E/CN.3/2016/L.2);

b) Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période 2016-2020 (E/CN.3/2016/33).

Décision prise par la Commission

2. À sa 7^e séance, tenue le 11 mars, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session de la Commission comme indiqué dans le document E/CN.3/2016/L.2, et chargé le Bureau de l'organiser de façon plus rationnelle et d'y mettre la dernière main. Elle a également décidé de recommander au Conseil économique et social de l'approuver (voir chap. I, sect. A).

3. Lors de la même séance, la Commission a décidé de recommander au Conseil d'approuver les dates de sa quarante-huitième session, qui se tiendra du 7 au 10 mars 2017 (voir chap. I, sect. A).

4. Toujours lors de sa 7^e séance, la Commission a approuvé le projet de programme de travail pluriannuel pour 2016-2020 (E/CN.3/2016/33).

Chapitre VI

Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-septième session

1. La Commission a examiné le point 7 de l'ordre du jour à sa 7^e séance, le 11 mars 2016.
2. La Rapporteuse a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-septième session (E/CN.3/2016/L.3) et un document interne contenant les projets de décision.
3. Lors de cette même séance, les représentants de la Nouvelle-Zélande, de la Chine, de la Barbade, de Cuba, de la Fédération de Russie, du Japon, des États-Unis, du Royaume-Uni et des Pays-Bas, ainsi que les observateurs de l'Inde, de la Turquie, de l'Ouganda, du Botswana, du Mexique (au nom des États membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), du Bélarus, de la République islamique d'Iran, de la République bolivarienne du Venezuela, du Nigéria, de l'Indonésie, du Myanmar, de l'Algérie, du Suriname, de l'Égypte, de l'État plurinational de Bolivie, de l'Équateur, du Samoa (s'exprimant au nom des petits États insulaires en développement), de l'Afrique du Sud, de la République-Unie de Tanzanie, de la Suisse, du Bangladesh et de la Côte d'Ivoire ont fait des déclarations sur les projets de décision.
4. À cette même séance, les observateurs de l'État de Palestine, de la Commission européenne (Eurostat) et de la Communauté des Caraïbes ont aussi fait des déclarations sur les projets de décision.
5. Le Chef du Service des services statistiques du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

6. À sa 7^e séance, tenue le 11 mars, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa quarante-septième session, y compris les projets de décision qui y figuraient, tels que révisés oralement, et chargé la Rapporteuse de l'organiser de façon plus rationnelle et d'y mettre la dernière main. Après l'adoption du projet de rapport, la Présidente a fait une déclaration.

Chapitre VII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission de statistique a tenu sa quarante-septième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 8 au 11 mars 2016. Elle a tenu sept séances.

B. Participation

2. Les représentants des 24 États membres de la Commission ont assisté à la session. Y ont également assisté des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres, ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres organisations. La liste des participants a été publiée sous la cote E/CN.3/2016/INF/1.

C. Élection du Bureau

3. À sa 1^{re} séance, le 8 mars, la Commission a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après :

Présidente :

Wasmália Barata Bivar (Brésil)

Vice-Présidents :

Zachary Mwangi Chege (Kenya)

Gyeongjoon Yoo (République de Corée)

John Pullinger (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Rapporteuse :

Aija Zigure (Lettonie)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

4. À sa 1^{re} séance, le 8 mars, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire tel que publié sous la cote E/CN.3/2016/1, et libellé comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Questions soumises à la Commission pour examen et décision :
 - a) Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030;
 - b) Programme de transformation de la statistique officielle;
 - c) Utilisation des mégadonnées en statistique officielle;
 - d) Comptabilité nationale;
 - e) Comptabilité environnementale et économique;

- f) Programme de comparaison internationale;
 - g) Classifications statistiques internationales;
 - h) Statistiques industrielles;
 - i) Statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications;
 - j) Statistiques sur les réfugiés;
 - k) Statistiques des changements climatiques;
 - l) Statistiques sur la gouvernance;
 - m) Développement des statistiques régionales en Asie occidentale.
4. Questions soumises pour information :
- a) Journée mondiale de la statistique;
 - b) Statistiques démographiques;
 - c) Statistiques ventilées par sexe;
 - d) Enquêtes auprès des ménages;
 - e) Statistiques des incapacités;
 - f) Statistiques du commerce international et de la mondialisation économique;
 - g) Coordination des programmes statistiques;
 - h) Renforcement des capacités statistiques;
 - i) Statistiques de l'environnement;
 - j) Statistiques de la culture;
 - k) Statistiques des prix;
 - l) Statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles;
 - m) Intégration des données statistiques et géospatiales;
 - n) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.
5. Questions relatives au programme (Division de statistique).
6. Ordre du jour et dates provisoires de la quarante-huitième session de la Commission.
7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-septième session.
5. À la même séance, la Commission a approuvé le programme de travail et le calendrier provisoires de la session (E/CN.3/2016/L.1).
6. À sa 1^{re} séance, la Commission a aussi invité les organisations suivantes à participer en tant qu'observateurs à la quarante-septième session : l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques, le Marché commun de l'Afrique orientale et

australe, le Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est, l'Association européenne de libre-échange, et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne.

E. Documentation

7. Les documents dont la Commission était saisie à sa quarante-septième session peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session>.

